

La pratique de l'aviron joue un rôle social, culturel et véhicule des valeurs humaines que nous devons faire vivre dans l'intérêt de tous. Il appartient à tous les acteurs (rameurs, dirigeants, entraîneurs, éducateurs et parents) de contribuer à préserver et développer l'esprit « aviron en respectant nos règles, nos adversaires, nos arbitres, nos instances, notre encadrement, nos bénévoles.... Chaque membre a des droits et des devoirs.

Chacun y trouvera sa place dans le seul intérêt de notre cohésion, d'honorer et de respecter les couleurs et la vie du Club.

Ce règlement, a pour objectif, d'établir des règles générales pour assurer la charte de l'éthique et la déontologie de l'aviron son développement et la réussite de la SNA. Les chartes sont signées par chacun des licenciés.

Définitions :

Ethique : Science de la Morale du comportement

Déontologie: Devoirs à remplir et Règles qui régissent la conduite de chacun vis-à-vis des autres et de la société.

« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général. »

### L'emploi du mot Membre ou Licencié engage le licencié majeur ou parent pour les mineurs

Le présent règlement est applicable à tous les licenciés de la SNA. Les parents des mineurs sont garants pour leurs enfants.

Tout membre, y compris les jeunes par l'intermédiaire de leurs parents, est réputé en avoir pris connaissance.

Le présent règlement sportif et charte sont affichés au club house et sont présents sur le site internet.

La SNA entend développer une image positive du club.

Par conséquent, tout membre du Club doit avoir à cœur de respecter, et s'y engage, les principes et règles de vie énoncées dans la présente charte sportive, et ce, autant sur qu'en dehors des enceintes sportives.

Chaque rameur est tenu de se conduire en tant que sportif, aussi bien sur les bassins qu'en dehors. Il doit, à tout moment, représenter le Club avec la plus grande dignité.

Le comportement à l'égard de tous doit être irréprochable. Les propos déplacés ou grossier, comportements blâmables ou violents, tant sur les plans d'eau qu'en dehors, à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, presse, public, staff technique et officiel, ne sont pas admissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Club si nécessaire.

Le Club ne prendra en aucun cas en charge les conséquences financières de tels actes.

Les entraîneurs

Par son engagement, l'entraîneur accepte expressément de se conformer au projet sportif du Club et de respecter les directives qui lui seront données par le Président, la direction sportive du Club.

Il va de soi que l'entraîneur a toute latitude dans la gestion de son groupe et la composition d'équipages dans le respect du cadre sportif défini par la direction technique ou la commission sportive.

Tout rameur inscrit dans le groupe compétition qui aurait, de sa propre initiative, décidé de ne plus participer aux activités du Club (compétitions, entraînements) durant une partie de la saison pour une raison autre que blessure, familiale ou professionnelle, pénalisant ainsi le club, verra son maintien dans ce groupe soumis à l'approbation de la commission sportive.

La prise de médicaments ou de produits non autorisés légalement, est interdite. Tout rameur qui ne respecte pas cette règle en portera seul les conséquences.

Tous les membres doivent être ponctuels aux lieux et heures de rendez-vous fixés. Dans un souci d'aide à l'organisation des entraînements et des compétitions, et par respect pour les responsables, chaque membre se doit de justifier ses absences ou retard auprès de son entraîneur. Les absences et retards répétés non justifiés pourront faire l'objet de sanctions.

Les locaux utilisés par les membres (vestiaires, douches, toilettes, terrain, club house...) sont mis à disposition gracieusement par la Ville d'Avignon qui assure une partie de l'entretien. Notre club et ses adhérents s'engagent donc à respecter le règlement intérieur de la municipalité, concernant l'utilisation de ces locaux, affiché dans les installations sportives. Les locaux doivent être tenus dans un état de propreté exemplaire à Avignon comme à l'extérieur. Toute dégradation volontaire engage la responsabilité de son auteur. Il va de soi qu'à l'extérieur, tout non-respect ou négligence engage l'image du club.

Les responsables d'équipes veilleront à leur bonne utilisation. Ils signaleront tout dysfonctionnement visible (lumière, chauffage, douches...) auprès des personnes compétentes.

Les rameurs devront veiller à ne pas salir ou dégrader intentionnellement les locaux mis à leur disposition sous peine de sanction.

Le club n'est pas responsable des effets personnels. Il est toujours possible de laisser à un responsable, pour la durée de l'entraînement, ses biens (argent, téléphone...)

Le club met à disposition différents matériels pour s'entraîner et participer aux compétitions.

Outre l'entretien, chaque membre devra ranger ce matériel qui est sous la responsabilité de l'entraîneur et signaler toute anomalie constatée.

## CHARTRE DU RAMEUR DE COMPETITION ET/OU DU RAMEUR DE L'ECOLE D'AVIRON

Le rameur est le vecteur de la promotion de la SNA, de par son comportement sportif et par l'image qu'il donne sur l'eau et en dehors.

### SES DROITS

Etre respecté des rameurs, des dirigeants, des membres de la SNA et des supporters  
Avoir une formation technique et sportive: connaissance des règles, apprentissage gestuel, développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de son potentiel, de son âge et de ses qualités personnelles pour accéder à son meilleur niveau  
Avoir le droit de s'exprimer  
Engagement moral du club vis-à-vis de lui

### SES DEVOIRS

Avoir pris connaissance et appliquer le règlement intérieur  
Payer sa cotisation à la signature de la charte et de la demande de licence  
Dire bonjour et au revoir  
Respecter son environnement et adopter un comportement digne et courtois envers les partenaires, adversaires, arbitres, supporters, dirigeants et matériel  
Respecter l'encadrement et les décisions des responsables et dirigeants.  
Tenir ses engagements sportifs: assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et compétitions en prévenant obligatoirement son responsable d'une éventuelle absence  
Se comporter d'une manière responsable  
Etre loyal dans son comportement  
Respecter les règles de la FFA  
Respecter les locaux (vestiaires, club-house, bus,...) et le matériel  
Laisser les locaux propres (straps, objets...), ranger le matériel  
Ne pas quitter l'entraînement en cours de séance sans avoir prévenu son éducateur/entraîneur (seul habilité à en définir la fin) et sans avoir eu son autorisation  
Respecter une hygiène de vie compatible avec la pratique de l'aviron en compétition  
Etre présent, dans la mesure du possible, aux réunions du club

### ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

Nom et prénom du membre : \_\_\_\_\_

En prenant une licence, je m'engage à respecter le règlement intérieur et la charte.  
Faire précéder la signature par «Lu et approuvé» pour le joueur ou son représentant légal.

Fait à Avignon le : \_\_\_\_\_

### CHARTRE DU PARENT

Le parent est responsable de son enfant. Il est le garant auprès de lui de l'application du règlement intérieur et de la charte.

### SES DEVOIRS

Prévenir obligatoirement, en cas d'absence, le responsable.  
Considérer l'école d'aviron et ses règles comme un lieu de formation et d'éducation  
Rester en retrait pendant l'activité  
S'interdit de formuler des insultes et respecte les éducateurs. Les décisions des éducateurs doivent être respectées, la critique est acceptée si elle est formulée de façon constructive.